

La propreté, c'est l'affaire de tous !

Des encombrants qui n'en sont pas, des sacs jaunes dans lesquels on trouve de tout, des poubelles sorties trop longtemps... La pollution visuelle est de plus en plus prégnante dans la ville. C'est tous ensemble qu'on peut améliorer notre cadre de vie, alors voici un petit rappel !

Collecte en porte à porte

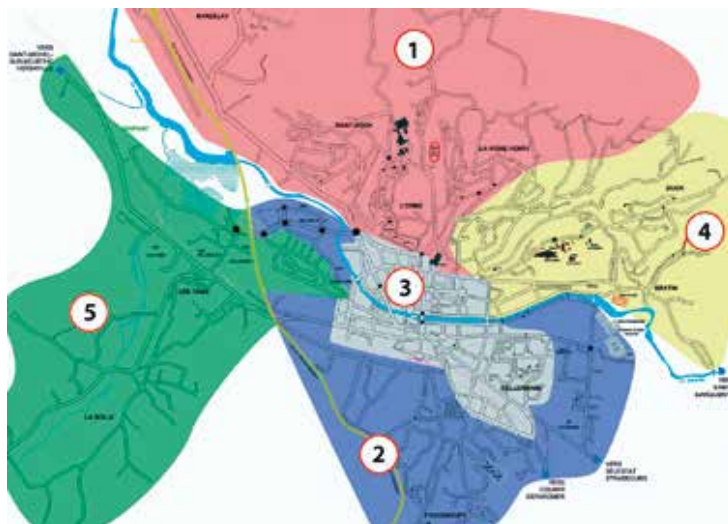
Zone 1 : lundi

Zone 2 : jeudi

Zone 3 (hyper centre) : mardi (uniquement les ordures ménagères résiduelles) et vendredi (ordures ménagères résiduelles + sacs jaunes)

Zone 4 : mercredi **Zone 5** : mardi

Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir et rentrés dans la journée du ramassage.



Les bons gestes du tri

Les 39 PAV (Points d'apport volontaire) répartis sur toute la ville affichent ce qu'ils sont aptes à digérer. Cependant, des «dérapages» sont souvent

constatés alors faisons le tri dans les infos !

Papiers et emballages : papier non chiffonné, cartonnets (hors carton brun), briques alimentaires

Métal : dès lors qu'il est épais comme une canette de soda ; on oublie les opercules de yaourts...

Plastique : uniquement sous forme bouteilles et flacons, pas de pots de crème ou de yaourts, le plastique est trop fin pour être recyclés

Verre : pots, bouteilles et bocaux uniquement, pas de vaisselle cassée, pas d'ampoules

Abandon
d'ordures, déchets,
matériaux
ou autres objets :

**Contravention
de 3^e classe -
68 €**

Les encombrants

En 2015 à Saint-Dié-des-Vosges, 250 tonnes d'encombrants ont été collectées au porte à porte par les services municipaux, pour un coût de plus de 86 000 €. Des chiffres impressionnants, surtout lorsque l'on sait que le ramassage des gros objets n'est pas une obligation pour la collectivité, mais bien un service rendu aux habitants ! Il est nécessaire de les sortir la veille au soir et de les laisser au moins deux jours sur le trottoir : le ramassage peut s'étaler sur plusieurs jours. Deux passages sont organisés : le premier pour les déchets électriques et électroniques, le second pour les encombrants. Et si tous vos objets n'ont pas été débarrassés, c'est qu'ils n'entraient pas dans la catégorie «encombrants». Les encombrants sont ceux qui, par leur poids ou leurs dimensions, ne peuvent pas être chargés dans une voiture, des objets volumineux provenant exclusivement d'usage domestique. On oublie donc la cafetière électrique, les plantes vertes séchées, les déblais, gravats, pneus, carcasses de véhicules, batteries, fers à repasser, jouets....

Le planning de ramassage est le suivant :

1^{er} mardi du mois : la Behouille, Dijon, Gratin, le Pré Fleuri, la Vaxenaire, la Vigne Henry, Robache,

2^e mardi du mois : Kellermann, Saint-Roch, l'Orme,

3^e mardi du mois : Centre-ville, Hellieule, la Bolle,

4^e mardi du mois : Foucharupt, Marzelay, le Villé.

Jusqu'au 31 mars, la déchetterie de l'avenue de Verdun est ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le dimanche de 9 h à 13 h. Fermée les jours fériés.

Non-respect
de la réglementation
en matière de collecte
des ordures :
**Contravention
de 2^e classe -
35 €**

Abandon
d'épaves de véhicules,
d'ordures, déchets,
matériaux ou autres
objets transportés dans
un véhicule :

**Contravention
de 5^e classe -
1 500 €**

Un doute, une question ?
Contactez
l'ambassadrice du tri au
03 29 52 65 56